



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune d'Ingré

DECISION N° DC.21.007
portant sur la

**Demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à
l'investissement local (DSIL) pour la mise en place de la
vidéoprotection sur l'espace public**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 en ce qu'elle autorise le Maire à demander, par délégation, à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions, de fonctionnement ou d'investissement, dans le domaine des travaux, des fournitures et des services, et sans limite de montant,

Vu l'appel à projet 2021 de la préfecture,

DECIDE

Article 1^{er} : La ville d'Ingré souhaite améliorer la sécurité des personnes et des biens, lutter contre le sentiment d'insécurité en investissant dans la mise en place d'un dispositif de vidéo-protection. La Ville a commencé le déploiement de caméras fin 2019. Ce projet consiste en la poursuite de la mise en œuvre d'un système de vidéo-protection sur 3 sites de la commune.

Ce projet est éligible à la DSIL 2021.

Article 2 : Le coût prévisionnel du projet est de 57 912,88 € HT.
La demande de subvention porte sur un montant de 46 330,30 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Montant H.T.	%
DEPENSES :		
M.O	0 €	0 %
Fourniture et installation des caméras	57 912,88 €	100 %
Total dépenses :	57 912,88 €	
RESSOURCES :		
DSIL	46 330,30 €	80%
Autofinancement (dont emprunt) :	11 582,58 €	20%
Total des ressources :	57 912,88 €	100 %

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

Article 4 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 5 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire.

A Ingré, le 14 Janvier 2021

Le Maire

Christian DUMAS



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :
Publié ou notifié-le : 14 Janvier 2021
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte à classer

DC-21-007

1

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2021-01-14T17-10-31.00 (MI227790439)

Identifiant unique de l'acte : 045-214501694-20210114-DC-21-007-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))Objet de l'acte : demande de subvention au titre de la dotation de soutien
à l'investissement local (DSIL) pour la mise en place
de la vidéoprotection sur l'espace public

Date de décision : 14/01/2021



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subvention.Acte : [DC.21.007 - subvention DSIL
Vidéoprotection 2021.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 14/01/21 à 17:10

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)

Transmis

Date 14/01/21 à 17:10

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)

Accusé de réception

Date 14/01/21 à 17:17